

Cible	N° objectif	N° action	Type	Intitulé action	Détails de l'action et éléments de faisabilité	Priorité	Coûts de l'action	Annualisation du chiffrage (€)					Taux de participation		
								2015	2016	2017	2018	Total	AELB	CG45	CR
1 Volet animation															
1,1 Animer la mise en œuvre du Contrat territorial															
		1,1,1	Org	Assurer l'animation, la coordination des actions, la communication et le suivi des indicateurs	<p>Animer les volets agricoles et non agricole du CT</p> <p>1. Identification d'une structure porteuse du contrat territorial 2. Recrutement d'un animateur ou plusieurs animateurs (articulation avec l'animation du BAC d'Orléans)</p> <p>=> Partage du temps entre une animation agricole et une animation non agricole</p>	Prioritaire	<p>Coût animateur estimé : 1/2 temps plein => 25 000 €/an</p> <p>Coût fonctionnement => 5 % (1 250 €/an)</p>	26 250 €	26 250 €	26 250 €	26 250 €	105 000 €	Animation 50% Sensibilisation/Communication générale 50%		Sensibilisation/Communication 30%
2 Volet agricole															
2,1 Améliorer l'accompagnement technique global des agriculteurs															
		2,1,1	Org	Sensibiliser les conseillers de terrain	<p>Fédérer les conseillers du secteur (GDA, coopératives, négoce en grandes cultures et cultures légumières) pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les sensibiliser aux enjeux eau du territoire - les faire échanger sur la mise en œuvre de l'agriculture intégrée - élaborer des messages techniques communs - les former à la réalisation d'un diagnostic global d'exploitation <p>=> 6 réunions et élaboration de 6 messages techniques/an</p>	Prioritaire	<p>Animation Comprise dans la mesure 1,1,1</p> <p>Coût de l'envoi des messages => 6 messages à 150 céréaliers => 1260 €/an</p>	1 260 €	1 260 €	1 260 €	1 260 €	5 040 €	Sensibilisation 35%		à définir au cas par cas
		2,1,2	Org	Réaliser un suivi agronomique des agriculteurs	<p>Rappeler aux exploitants leurs obligations réglementaires en termes d'enregistrements des pratiques et les accompagner dans la mise en œuvre de ces obligations</p> <p>=> tous les exploitants</p>	secondaire	<p>Animation Comprise dans la mesure 1,1,1</p>						Animation 50% Communication générale 50%		à définir au cas par cas
		2,1,3	Op	Améliorer la traçabilité des pratiques	<p>Suivre et accompagner techniquement les exploitations en réalisant tous les ans un bilan de pratiques individuel afin d'adapter le conseil pour l'année suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - bilan IFT - balance globale azotée et bilan azoté par culture - estimation des fuites de nitrates - comparaison années antérieures - conseils agronomiques... <p>=> 40 exploitations potentielles situées sur les zones les plus sensibles et agriculteurs identifiés dans le diagnostic des pressions (chiffre à confirmer ultérieurement)</p>	Prioritaire	<p>Animation Comprise dans la mesure 1,1,1</p> <p>Utilisation du diagnostic global d'exploitation de l'AELB</p>						Diagnostic individuel 70 % Accompagnement individuel 50 %		à définir au cas par cas
2,2 Diminuer les risques de fuites de produits phytosanitaires															
		2,2,1	Org	Accompagner les agriculteurs dans la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires	<p>Promouvoir les principes de l'agriculture intégrée et développer les surfaces engagées dans une réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires sur les zones les plus sensibles aux risques de pollution</p> <p>=> action prioritaire sur les 1860 ha de zones sensibles</p>	Prioritaire							Sensibilisation 35%		à définir au cas par cas
		2,2,2	Op	Conserver et augmenter les surfaces recevant peu d'intrants	<p>Sensibiliser les exploitants au maintien des parcelles en herbe et à leur développement ou à la production de biomasse à faibles intrants, sur les zones les plus sensibles aux risques de pollution</p> <p>Réfléchir aux filières permettant le développement de cette action</p> <p>=> action prioritaire sur les 1860 ha de zones sensibles</p>	Prioritaire	<p>Animation Comprise dans la mesure 1,1,1</p> <p>Les coûts pour les exploitants dépendent de la culture considérée, des efforts engagés, et des éventuels financements</p>						Animation 50% Communication générale 50%		à définir au cas par cas
		2,2,3	Op	Développer l'agriculture biologique (AB)	<p>Sensibiliser les exploitants à l'agriculture biologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aider au maintien des exploitations déjà converties - engager des réflexions chez les agriculteurs conventionnels en organisant des rencontres avec des exploitants en AB <p>Réfléchir aux filières permettant le développement de cette action</p> <p>=> action prioritaire sur les 1860 ha de zones sensibles</p>	Prioritaire							Diagnostic individuel 70 % Accompagnement individuel 50 %		à définir au cas par cas
		2,2,4	Op	Mettre en place des essais de désherbage alternatif	<p>Organiser des démonstrations de désherbage mécanique avec suivi du développement des adventices :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur maïs, céréales - avec herse étrille, désherbineuse <p>= comparer une bande témoin sans désherbage avec un programme de désherbage phytosanitaire et une bande avec désherbage mécanique</p> <p>=> 2 essais par an pendant 3 ans avec visite des essais proposée aux agriculteurs et aux techniciens</p>	secondaire	<p>Animation Comprise dans la mesure 1,1,1 + 2 jours GDA + coûts de démonstration => 2240 € HT/an</p> <p>Coût de l'envoi de la synthèse des essais => 1 envoi à 150 céréaliers soit 210 €</p>	2 450 €	2 450 €	2 450 €		7 350 €	Actions de démonstration 50 %		à définir au cas par cas

Cible	N° objectif	N° action	Type	Intitulé action	Détails de l'action et éléments de faisabilité	Priorité	Coûts de l'action	Annualisation du chiffrage (€)					Taux de participation				
								2015	2016	2017	2018	Total	AELB	CG45	CR		
		2,3		Diminuer les risques de fuites d'azote													
		2,3,1	Org	Accompagner les exploitants dans le raisonnement de leur fertilisation azotée	<p>Conseiller les céréaliers pour affiner les doses apportées et réduire les risques de fuites de nitrates</p> <p>=> 3 messages techniques à diffuser à tous les exploitants</p> <p>=> conseil individuel à faire en priorité sur les 1860 ha de zones sensibles : 40 exploitations potentielles (à confirmer ultérieurement)</p>	Prioritaire	<p><u>Animation</u> Comprise dans la mesure 1,1,1</p> <p><u>Coût de l'envoi de messages techniques</u> => 3 envois à 150 céréaliers : 630 €</p> <p><u>Coût de la prestation CA45 pour la réalisation d'un PPF:</u> 360 € HT Proposition : prise en charge à 50 % par l'exploitant => il reste 7200 €/an à financer</p>	7 830 €	7 830 €	7 830 €	7 830 €	31 320 €	Animation 50% Communication générale 50%			à définir au cas par cas	
		2,3,2	Org	Accompagner les exploitants dans la bonne gestion de l'azote organique	<p>Faire un bilan avec les exploitants concernés sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - leur utilisation d'azote organique - sa prise en compte pour le raisonnement de la fertilisation 	secondaire	<p><u>Animation</u> Comprise dans la mesure 1,1,1</p> <p><u>Coûts d'analyses de matière organique</u> => 65 €/analyse de fumier</p>						Animation 50% Communication générale 50%			à définir au cas par cas	
		2,3,3	Op	Mettre en place des essais "ajustement de doses d'azote" sur maïs et blé	<p>Démontrer la pertinence du PPF (plan prévisionnel de fertilisation) par des essais : comparer le rendement des cultures sur 4 bandes : dose calculée par le PPF, 40 unités d'azote de moins que le PPF, 40 unités d'azote de plus que le PPF et témoin zéro azote</p> <p>=> 2 essais par an pendant 3 ans avec visite des essais proposée aux agriculteurs et aux techniciens</p>	Prioritaire	<p><u>Animation</u> Comprise dans la mesure 1,1,1 + 2 jours GDA => 1240 €/an</p> <p><u>Coût des analyses de reliquats d'azote et de matières sèches</u> => 720 €/essai soit 1440 €/an</p> <p><u>Coût de l'envoi de la synthèse</u> => 1 envoi à 150 céréaliers : 210 €</p>	2 890 €	2 890 €	2 890 €		8 670 €	Actions de démonstration 50 %			à définir au cas par cas	
		2,3,4	Op	Mettre en place des essais "CIPAN"	<p>Développer des références locales sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les espèces à implanter - les mélanges d'espèces - les méthodes d'implantation et de destruction <p>=> 1 essai par an pendant 3 ans avec visite des essais proposée aux agriculteurs et aux techniciens</p>	Prioritaire	<p><u>Animation</u> Comprise dans la mesure 1,1,1 + 2 jours GDA => 1240 €/an</p> <p><u>Coût des semences + analyses de reliquats d'azote et de matières sèches</u> => 1000 €/essai</p> <p><u>Coût de l'envoi de la synthèse</u> => 1 envoi à 150 céréaliers : 210 €</p>	2 450 €	2 450 €	2 450 €		7 350 €	Actions de démonstration 50 %			à définir au cas par cas	
		2,3,5	Op	Diffuser les résultats des reliquats d'azote sortie hiver	<p>Rédiger une synthèse des reliquats à diffuser aux céréaliers pour la prise en compte de valeurs locales pour le plan prévisionnel de fertilisation</p>	secondaire	<p><u>Animation</u> Comprise dans la mesure 1,1,1</p> <p><u>Coût de l'envoi de la synthèse des reliquats</u> => 1 envoi à 150 céréaliers : 210 €</p>	210 €	210 €	210 €	210 €	840 €	Animation 50% Communication générale 50%			à définir au cas par cas	
		2,4		Diminuer les risques de pollutions ponctuelles													
		2,4,1	Org	Informier sur les principales sources de pollutions ponctuelles	<p>Communiquer sur les "points noirs" qui ressortent des enquêtes ou qui font partie des actions identifiées dans le SAGE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise aux normes des têtes de forage - gestion des effluents phytosanitaires 	Prioritaire	<p><u>Animation</u> Comprise dans la mesure 1,1,1</p>						Animation 50% Communication générale 50%			à définir au cas par cas	
		2,4,2	Op	Diagnostiquer les risques de pollution sur le site d'exploitation	<p>Réaliser des diagnostics de cours de ferme/conseiller l'exploitant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étudier la manipulation des produits phytosanitaires de l'achat à la gestion des effluents - évaluer le stockage des engrais, hydrocarbures, autres produits sources de pollution - accompagner l'aménagement des installations pour être en conformité <p>=> sur les 40 exploitations potentielles des zones les + sensibles</p> <p>Aménagements possibles et exemples de coût : local phyto (1 500 € HT), bacs de rétention sous stockage liquide (200 € HT), système de traitement des effluents phytos, volucompteur (1 000 € HT), potence de remplissage...</p>	secondaire	<p><u>Animation</u> Comprise dans la mesure 1,1,1 Utilisation du diagnostic Chambre ou du diagnostic AELB</p> <p><u>Coût de la prestation CA45 :</u> 370 € HT pour le diagnostic complet CA45 Proposition : prise en charge à 50 % par l'exploitant => il reste 7400 € à financer en tout</p>	1 850 €	1 850 €	1 850 €	1 850 €	7 400 €	Diagnostic individuel 70 % Accompagnement individuel 50 % Investissements : 40 % via un futur PVE	à définir en fonction d'un futur dispositif régional d'aides à l'investissement		à définir au cas par cas	

Cible	N° objectif	N° action	Type	Intitulé action	Détails de l'action et éléments de faisabilité	Priorité	Coûts de l'action	Annualisation du chiffrage (€)					Taux de participation				
								2015	2016	2017	2018	Total	AELB	CG45	CR		
3 Volet communal																	
	3,1			Sensibiliser, convaincre et accompagner les élus et techniciens													
		3,1,1	Org	Susciter l'engagement des communes à ne plus utiliser de produits phytosanitaires : - les sensibiliser et, - les accompagner dans leur démarche	<p>Sensibilisation et accompagnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - conseil sur les différentes techniques alternatives - analyse comparée des alternatives, coûts et précautions - journées thématiques avec démonstration et/ou retours d'expérience - diffusion de l'information : fiches pratiques, BSV ZNA, affiches, communiqué bi-annuel <p>Thématiques abordées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - outils de désherbage alternatifs - fleurissement et végétalisation durable - protection intégrée pour les ravageurs spécifiques - impact du ruissellement urbain - veille réglementaire <p>Mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animation CT (mobilisation, coordination des actions existantes) OU - Charte "objectif zéro pesticide dans nos villes et villages" <p>Charte : Aide technique de la FREDON Centre : formation des agents communaux, diagnostic des pratiques phytosanitaires, suivi des actions et conseil Aide à la communication par Loiret Nature Environnement : aide à la communication pour susciter l'acceptation des herbes spontanées en milieu urbain par les habitants (mise à disposition d'outils)</p> <p><i>Ambition : 100% des communes en zéro pesticide d'ici mai 2016 sur les espaces verts et promenades ouvertes au public puis 100% d'ici janvier 2020 pour les autres utilisations</i></p>	Prioritaire	<p>Animation <i>Comprise dans la mesure 1,1,1</i></p> <p>Coût de la prestation FREDON pour 10 communes: Accompagnement sur 2 ans => diagnostic des pratiques, 3 visites de suivi, journée de formation collective estimation : (3000x2)x10 = 60 000 €</p>	30 000 €		30 000 €			60 000 €	30% (appui technique)		50% (appui technique)	
	3,2			Changer les pratiques en matière de produits phytosanitaires													
		3,2,1	Op	Réaliser des plans communaux de gestion de l'herbe / plans de désherbage	<p>Réalisation de plans de désherbage/ plans de gestion de l'herbe communaux :</p> <p>=> La commune s'engage à réduire ou à ne plus appliquer ou faire appliquer de produits phytosanitaires.</p> <p>5 étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - inventaire des pratiques de la commune - définition des objectifs d'entretien - classement des surfaces à désherber et préconisations de méthodes de désherbage - enregistrement des pratiques - bilan annuel de la mise en œuvre du plan de désherbage <p>=> Action dont le suivi nécessite la tenue d'un registre de l'utilisation des produits phytosanitaires (date, dose, lieux, surfaces traitées)</p> <p><i>Ambition : 100% des communes ont réalisés un plan de désherbage ou sont au zéro pesticides</i></p>	Prioritaire	<p>Animation <i>Comprise dans la mesure 1,1,1</i></p> <p>Coût d'un plan de désherbage communal coût variable selon configuration de la commune Moins de 1 500 hab. : 4 000 € 5 communes Entre 1 500 et 3 000 hab : jusqu'à 7 000€ HT 1 commune Entre 3 000 et 6 000 hab : jusqu'à 13 000 € HT 2 communes Entre 6000 et 10000 hab : jusqu'à 19 000 € HT 1 communes</p>					72 000 €	30%		50 %		
		3,2,2	Op	Généraliser l'emploi de matériel de désherbage alternatif	<p>Acquisition de nouveau matériel pour faciliter le désherbage alternatif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériel mécanique : brosses rotatives, balayeuses poussées, balayeuses tractées, sabots rotatifs, - Matériel thermique à gaz flamme directe : modèles à lances, modèles à rampe poussés ou tractés, - Matériel thermique à gaz flamme indirecte - ou infrarouge : modèles portés, poussés ou tractés, - Matériel utilisant l'eau chaude ou la vapeur. <p><i>Notons que les communes peuvent choisir demutualiser entre elles les équipements de désherbage alternatif si elles le souhaitent</i></p> <p><i>Ambition : 100% des communes disposent de matériels dits de gestion alternative</i></p>	Secondaire	<p>Animation <i>Comprise dans la mesure 1,1,1</i></p> <p>Coût d'achat de matériel à préciser au cas par cas lors de l'engagement des communes Coût hors enveloppe Contrat territorial</p> <p>Quelques coûts unitaires Achat de matériel ciblé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Désherbeur flamme directe : 350 €HT appareil porté à lance - Combiné herse rotative-rouleau balai : 9000 €TTC - Brosse de désherbage : porte outil 6 500 €HT, brosse de désherbage 1 800 €HT, balayeuse 4 370 €HT. - Microbalayeuse : 2 500 €TTC - Matériel mécanique (debrousailleuse, binette, ...) : coût négligeable <p>Coût annuel fonctionnement (main d'œuvre comprise) Binette : 0,40 €/m² Désherbeur infrarouge : 0,24 €/m² Désherbeur flamme directe : 0,22 €/m² (2 à 3 kg de gaz/h/brûleur) Brosses rotatives : 0,36 €/m² Balayeuse mécanique : 0,12 €/m² Désherbant foliaire (chimique) : 0,11 à 0,17 €/m² (source : AFPP – COZNA «Prophydev»):</p>						50 % (si réalisation d'un plan de désherbage au préalable)		30 % (si réalisation d'un plan de désherbage au préalable)		

Cible	N° objectif	N° action	Type	Intitulé action	Détails de l'action et éléments de faisabilité	Priorité	Coûts de l'action	Annualisation du chiffrage (€)					Taux de participation		
								2015	2016	2017	2018	Total	AELB	CG45	CR
4 Volet particuliers															
4.1 Améliorer les pratiques phytosanitaires des particuliers															
		4,1,1	Org	Animer des journées de sensibilisation à destination des particuliers	<p>Thématiques abordées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - acceptation des mauvaises herbes - dangers liés aux pesticides - réglementation, ZNT et pratiques à risques (respect des doses, eaux de rinçage, etc.) - jardiner et entretenir sans pesticides - animaux auxiliaires <p>Outils :</p> <ul style="list-style-type: none"> - actions menées dans le cadre d'ECOPHYTO - charte "zéro pesticides dans nos villes et villages" - concours "mon jardin au naturel", organisé par LNE et par les communes, à destination de la population <p>Mise en oeuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - animation CT (mobilisation, coordination des actions existantes) OU - Accompagnement Charte "zéro pesticides dans nos villes et villages" (LNE) <p><i>Animation LNE dans le cadre de la Charte "Zero pesticide dans nos villes et nos villages"</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - des animations avec les scolaires et le grand public, - des sorties grand public à la découverte des herbes folles, - des conférences, - des interventions en comité de quartier et lors des manifestations locales, <p><i>Dimensionnement : engagement de 50% des communes</i></p>	Prioritaire	<p>Animation <i>Comprise dans la mesure 1,1,1</i></p> <p>Coût de l'accompagnement LNE 10 communes 515 € / jour</p> <p>2 à 6 journées de sensibilisation / an/ commune => 10 000 à 31 000 € /an</p>	entre 10 000 € et 30 000 €	entre 10 000 € et 30 000 €	entre 10 000 € et 30 000 €	entre 10 000 € et 30 000 €	entre 40 000 et 120 000 €	30 % (sensibilisation des habitants)		50 % (sensibilisation des habitants)
		4,1,2	Op	Elaborer et diffuser des outils d'information et de communication à destination des particuliers	<p>Campagne de communication et sensibilisation préparée par l'animateur du CT et relayée par l'ensemble des communes (courrier, mairies, sites internet)</p> <p>Thématiques abordées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risques et impacts liés aux produits phytosanitaires - Acceptabilité des mauvaises herbes et de l'entretien alternatif - Bonnes pratiques au jardin (doses, récurrence des herbicides, type de matériel, protection, alternatives) - Réglementation ZNT <p>Outils:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Courriers ou plaquettes - Mairies et sites internet (communes, Com Com, Agglo) - Expositions LNE (herbes en ville, zéro pesticides, etc.) - BSV ZNA 	Secondaire	<p>Une partie du chiffrage est compris dans 4.1.1 : accompagnement LNE</p> <p>Animation <i>Comprise dans la mesure 1,1,1</i></p> <p>Production des plaquettes <i>Coût de sensibilisation de la population du bassin : 0,25 €/hab (source : coûts de communication AELB pour sensibilisation habitants du bassin LB)</i> => 100 000 hab environ sur le SAGE données INSEE au prorata des surfaces)</p>	6 250 €	6 250 €	6 250 €	6 250 €	25 000 €	50 % (outils communication)		30% (outils communication)
		4,1,3	Org	Mise en place d'un groupe de réflexion sur la possibilité de mettre en place un arrêté communal type sur l'interdiction de traiter des zones à risque	<p>HORS CT ? PORTAGE DE LA CLE ?</p> <p>Groupe de réflexion</p> <p>Réflexion sur un arrêté type sur l'interdiction de traiter les zones dans le but d'aller au-delà des ZNT et points d'eau figurant en bleu sur les cartes IGN 1/25 000. Cette arrêté pourrait élargir la liste des points d'eau et zones à risque en incluant les fossés, caniveaux, avaloirs non identifiés sur les cartes IGN.</p> <p>Objectif : rédaction d'un arrêté type pour les communes volontaires et diffusion auprès des administrés</p>	Secondaire	<p>Animation <i>Comprise dans la mesure 1,1,1</i></p>								
5 Volet Jardineries															
5.1 Réduire la vente de produits phytosanitaires et promouvoir les techniques alternatives															
		5,1,1	Org	Susciter et/ou pérenniser l'engagement des fournisseurs de produits phytosanitaires dans une démarche de communication et d'incitation aux traitements alternatifs	<p>Engagement des jardineries, magasins de bricolage et pépiniéristes pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - orienter leurs clients vers des techniques de jardinage au naturel - mettre en valeur les solutions sans pesticide dans les rayons - transmettre au gestionnaire les quantités annuelles de produits phytosanitaires vendus <p>Mise en oeuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur la base du volontariat OU - au travers de la Charte "Jardiner au naturel, objectif zéro pesticide" (LNE, Agglo, FREDON centre, Jardiniers de France, DRAAF) => agglomération d'Orléans <p>=> Action dont le suivi nécessite la tenue d'un registre des ventes des produits phytosanitaires (produit, volume, matières actives, dosage des matières actives dans le produit)</p>	Secondaire	<p>Animation <i>Comprise dans la mesure 1,1,1</i></p> <p>Coût de l'accompagnement LNE => A détailler au cas par cas lors d'entretiens individuels</p>						30% ? (participation de l'Agglo d'Orléans ?)		

Cible	N° objectif	N° action	Type	Intitulé action	Détails de l'action et éléments de faisabilité	Priorité	Coûts de l'action	Annualisation du chiffrage (€)					Taux de participation		
								2015	2016	2017	2018	Total	AELB	CG45	CR
6													Volet suivi de la qualité des eaux superficielles		
6,1													Suivre la qualité des eaux superficielles		
		6,1,1	Et	Améliorer et pérenniser le suivi de la qualité des eaux superficielles	Surveillance complémentaire de la qualité des eaux superficielles du SAGE > Station de suivi complémentaire (Suivi type DCE : 6 campagnes/an minimum + paramètres entrant dans la qualification de l'état écologique et chimique, complément pesticides) > Prélèvements ponctuels après épisodes pluvieux sur stations mobiles (2 à 3 prélèvements / an) - préciser la fréquence des prélèvements - préciser le lieu des prélèvements Priorité sur le Dhuy : pérenniser prélèvements de la station existante + nouvelle station paramètres physico-chimiques classiques, pesticides	Prioritaire	Paramètres : physico-chimiques + pesticides 600 € / analyse Ambition max : 1 station de suivi pérenne + 1 station mobile (3 prélèvements/an sur périodes à risque) => 5 400 € Ambition min : 1 station mobile avec 3 prélèvements /an sur périodes à risque => 1 800 €	1 800 € à 5 400 €	1 800 € à 5 400 €	1 800 € à 5 400 €	1 800 € à 5 400 €	7 200 € à 21 600 €	50%		
7													Volet activités industrielles		
7,1													Améliorer les connaissances sur les activités industrielles		
		7,1,1	Et	Recensement des pratiques phytosanitaires sur les zones d'activités commerciales et industrielles entretenues par des prestataires	HORS CT ? PORTAGE DE LA CLE ? Amélioration des connaissances sur l'emploi de produits phytosanitaires pour l'entretien de zones d'activités commerciales et industrielles. Quels objectifs ? Quels paramètres ciblés ?	Secondaire	= > Variable selon attentes (8 000 - 15 000 €)								